



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

92FUND/Circ.32
8 mars 2002

**Notification de l'adhésion au Protocole de 1992 à la
Convention portant création du Fonds par
le Brunei Darussalam et le Samoa**

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1992), l'Administrateur a l'honneur d'informer les États contractants que des instruments d'adhésion au Protocole de 1992 modifiant la Convention internationale de 1971 portant création d'un Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Protocole de 1992 à la Convention portant création du Fonds) ont été déposés par le Brunei Darussalam le 31 janvier 2002 et l'Etat indépendant du Samoa le 1^{er} février 2002. Le Protocole de 1992 à la Convention portant création du Fonds entrera en vigueur à l'égard du Brunei Darussalam le 31 janvier 2003 et de l'Etat indépendant du Samoa le 1^{er} février 2003.

La liste des 76 États qui ont déposé un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à l'égard du Protocole de 1992 à la Convention portant création du Fonds figure au verso.

* * *

États Membres du Fonds de 1992

<i>64 États à l'égard desquels le Protocole à la Convention portant création du Fonds est en vigueur (et qui sont donc Membres du Fonds de 1992)</i>		
Algérie	Fidji	Norvège
Allemagne	Finlande	Nouvelle-Zélande
Antigua-et-Barbuda	France	Oman
Argentine	Géorgie	Panama
Australie	Grèce	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Bahamas	Grenade	Pays-Bas
Bahreïn	Îles Marshall	Philippines
Barbade	Inde	Pologne
Belgique	Irlande	République de Corée
Belize	Islande	République dominicaine
Canada	Italie	Royaume-Uni
Chine (Région administrative spéciale de Hong-Kong)	Jamaïque	Seychelles
Chypre	Japon	Singapour
Comores	Kenya	Slovénie
Croatie	Lettonie	Sri Lanka
Danemark	Libéria	Suède
Djibouti	Lituanie	Tonga
Émirats arabes unis	Malte	Trinité-et-Tobago
Espagne	Maroc	Tunisie
Fédération de Russie	Maurice	Uruguay
	Mexique	Vanuatu
	Monaco	Venezuela
<i>12 États qui ont déposé un instrument de ratification, mais à l'égard desquels le Protocole à la Convention portant création du Fonds n'entrera en vigueur qu'à la date indiquée</i>		
Sierra Leone		4 juin 2002
Cambodge		8 juin 2002
Turquie		17 août 2002
Dominique		31 août 2002
Angola		4 octobre 2002
Saint-Vincent-et-les-Grenadines		9 octobre 2002
Cameroun		15 octobre 2002
Portugal		13 novembre 2002
Colombie		19 novembre 2002
Qatar		20 novembre 2002
Brunéi Darussalam		31 janvier 2003
Samoa		1 ^{er} février 2003